

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **vingt-quatrième jour de novembre 2003 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire suppléant, formant quorum. Le greffier est aussi présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Laurent Carignan et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

03-11-355

Assurances de dommages – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres publié pour l'acquisition des assurances de dommages de la Ville par l'entremise de *l'Union des municipalités du Québec* dans le cadre du *Regroupement des villes de l'Estrie*, trois (3) soumissions reçues ont été ouvertes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaires & Conseillers inc.* suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux franchises collectives, soit l'une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

PAR CONSÉQUENT, sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans et adoptée à l'unanimité, il est résolu :

QUE la *Ville de Princeville* adjuge le portefeuille d'assurances de dommages à la firme *AON Parizeau inc.* pour le terme 2003-2004 pour un montant de 53 304.50 \$ incluant taxe, le tout selon l'annexe A incluse au rapport de la firme *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaires & Conseillers inc.*;

QUE l'assurance « Bris de machine » soit modifiée pour que la franchise soit de 2 500 \$ au lieu de 10 000 \$ et ce, pour une surprime additionnelle de 447.99 \$ incluant taxe;

QU'une assurance responsabilité complémentaire pour le refoulement des égouts, crue des eaux, eau de pluie et fonte de neige ou de glace soit également souscrite avec une limite de 1 000 000 \$ pour une surprime de 1 635 \$ incluant taxe;

D'AUTORISER le versement à *l'Union des municipalités du Québec* d'une somme de 7 880 \$ représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance des biens attribuée à la *Ville de Princeville*;

D'AUTORISER le versement à l'*Union des municipalités du Québec* d'une somme de 13 441 \$ représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance responsabilité civile attribuée à la *Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

03-11-356

Ratification d'une vente de terrain – 565 rue Fréchette

ATTENDU QU'une vente de terrain a été effectuée à un propriétaire différent de celui qui avait été convenu par résolution;

ATTENDU QUE les intéressés sont intervenus au dit contrat de vente pour céder leurs droits contenus dans la promesse d'achat et dans son acceptation;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier la vente suivante :

- le lot 247-1-159 à Keven Sarrazin et Annabelle Lapointe au lieu de Constructions L. Lecours.

ADOPTÉE

03-11-357

Levée de la séance spéciale

Tous les sujets de la présente séance étant épuisés sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, la présente séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière